



## Retour sur le Club Conjoncture Val-de-Marne du 28 novembre 2011

La 6ème édition du Club Conjoncture du Val-de-Marne, s'est tenue dans un contexte économique marqué par l'inquiétude croissante des dirigeants d'entreprise très réservés face aux turbulences financières.

Ce moment d'échanges privilégiés, sur la conjoncture économique départementale et régionale a reposé sur l'enquête de conjoncture réalisée par MEDIAMETRIE, et les perspectives nationale et internationale, s'est articulé autour de l'intervention de Jean-Luc Biacabe complétée d'une table-ronde sur les effets de levier attendus du projet Grand Paris, tant en termes de transports, de logement que de développement territorial.

En conclusion, le Préfet Dartout a insisté sur les investissements d'avenir projetés sur le territoire, un gage de perspectives favorables malgré les difficultés économiques et financières.

Retour synthétique sur cette matinée riche d'enseignements...

### « Echapper à la fatalité »

#### « A quand la crise ? »

Alors que l'écart de taux d'intérêt entre les différentes dettes souveraines européennes s'élargit, nous sommes toujours dans l'attente de ce qui caractérisera cette crise dont le processus est engagé depuis la mi-juin 2010.

Il est impossible pour le moment de dire sous quelle forme cette crise se manifesterait : un accident boursier, l'arrêt des marchés obligataires européens, l'effondrement de l'euro ?

« Ce qui est très paradoxal dans la situation actuelle, c'est que malgré toutes les menaces qui pèsent sur l'euro, ce dernier reste toujours très élevé » rappelle Jean-Luc BIACABE.

#### Le retour de la contrainte extérieure

A l'échelle des 17 pays de la Zone Euro, l'ampleur des balances courantes des échanges extérieurs indique que ce que nous vivons n'est pas seulement une crise financière, ni qu'une crise de la dette souveraine des pays européens.

« Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas qu'un problème de finances publiques, c'est plus fondamentalement un problème lié à l'organisation défailante de la Zone Euro, qui est une zone monétaire intégrée dans laquelle les échanges, les flux compensatoires, sont insuffisants » insiste Jean-Luc BIACABE.

Aujourd'hui, un pays déficitaire (comme l'Espagne, la Grèce, la France, etc.) ne bénéficie pas, ou de façon insuffisante, de mécanismes compensatoires européens.

#### Le redressement de la compétitivité, une ardente obligation

La France a des problèmes de politique budgétaire, mais elle a avant tout un problème de compétitivité. En témoigne les échanges de marchandises, avec une année 2011 qui va se terminer avec un déficit de balance courante de l'ordre de 2 % du PIB, sans signe d'amélioration. Comme au cours des années 80-90, on retrouve la contrainte extérieure, laquelle pèse sur la politique économique : « la contrepartie d'un déficit extérieur, c'est un besoin de financement extérieur » déclare Jean-Luc BIACABE.

L'épargne record des ménages français n'est pas celle du pays : la totalité des agents français, y compris donc les entreprises et les administrations publiques, est en déficit d'épargne.

La France a besoin d'importer de l'épargne, d'où sa dépendance vis-à-vis des marchés financiers extérieurs aujourd'hui. Cette dépendance traduit aussi notre insuffisante compétitivité, qu'il convient de rétablir ardemment.

## 2011 n'est pas 2008

Tout d'abord, la « crise » est avant tout **cette fois-ci européenne**. S'il y a chez nous un ralentissement économique, voire une récession, il sera possible de s'appuyer sur les autres pays pour éviter le pire.

La deuxième considération est que puisque le redécollage économique après la crise de 2008 a été limité, **le repli à venir sera limité** dans un contexte de faibles stocks et d'investissements privés modérés.

Le dernier élément est que « **le monde réel s'adapte** ». Les entreprises ont intégré le fait que leur relation avec les financiers était « difficile ». Donc, autant reconstituer soi-même ses fonds propres, préserver sa trésorerie et assainir ses comptes. Ce qui est vrai pour les petites entreprises l'est encore plus pour les grandes. Même si les entreprises du CAC 40 ont un accès très facilité aux marchés financiers, elles sont aujourd'hui engagées dans un processus à marche forcée de désendettement.

On s'intéresse beaucoup aux crédits des banques aux entreprises, mais il est aussi important de regarder les dépôts à vue des entreprises françaises auprès des banques : +10% sur un an, aux dernières statistiques nationales connues. C'est davantage un signe de prudence des entreprises qu'un élément de bonne santé.

*Pour Claude SCHNEEGANS, Directeur territorial en charge du Val-de-Marne et Seine-et-Marne de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), il existe une différence évidente entre 2008 et 2011. En 2008, la Caisse des dépôts avait mis en place une enveloppe spécifique pour financer les collectivités locales de 2,5 milliards (dont 1,5 milliard pour l'Ile-de-France), seuls 400 millions ont été dépensés : **il s'agissait en quelque sorte d'une enveloppe de précaution pour les collectivités.***

*Aujourd'hui, le gouvernement a mis en place une enveloppe de 3 milliards (1,5 milliard pour les banques et 1,5 milliard pour la caisse des dépôts, 200 millions pour l'Ile-de-France) et la CDC a reçu pour 1,6 milliard de demandes. « Nous avons des collectivités, très bien notées par les agences de notation, qui ne trouvent pas ou très difficilement à se financer et à des conditions très élevées » alerte Claude SCHNEEGANS.*

## Brutal renversement du climat conjoncturel à la rentrée

Alors que jusqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre le PIB français évoluait toujours entre +1,5 et +2%, les enquêtes de conjoncture nationale auprès des industriels en septembre, octobre et novembre, plongent. Lorsqu'une enquête de conjoncture se retourne, le creux d'activité dure au moins 6 mois. S'il y a un rebond ou une sortie de récession, cela devrait être au deuxième semestre 2012.

*Comme le montre l'enquête annuelle de conjoncture réalisée par MEDIAMETRIE, auprès de 1 000 chefs d'entreprise du département, et présentée par Guy DETROUSSELLE (Directeur Pôle Local), il n'y a pas eu de reprise marquée et généralisée de l'activité en 2010, hormis pour le négoce qui se porte bien (c'est une spécificité val-de-marnaise). Les perspectives d'activité apparaissent moins favorables que l'an passé, même si le solde d'opinion est positif et si 31% des chefs d'entreprise envisagent une croissance de leur chiffre d'affaires. Très corrélée à l'activité, la situation financière des entreprises demeure délicate, notamment pour les plus petites structures et celles liés au commerce de détail et aux services de proximité.*

*Joël COGAN, Responsable de l'Unité Territoriale 94 de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Ile-de-France, note toutefois trois éléments positifs : sur les 10 premiers mois de l'année 2011 par rapport à 2010, les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont baissé de 40% en nombre (et 50% en volume d'emplois impactés), les procédures judiciaires sont en fort repli et les demandes « d'activité partielle » en très net recul.*

## **Inquiétudes sur le financement des entreprises**

L'enquête de la banque Centrale Européenne (BCE) auprès des banques de la Zone Euro ne montre qu'un faible assouplissement des conditions d'octroi de crédit depuis la très forte rigueur des années 2008 et 2009.

*Jean-Claude BOUEROUX (Directeur adjoint de la Banque de France Créteil), signale que les conditions d'attribution, les montants accordés par les banques et les durées de crédits ont été quelque peu réduits. « Il y a un resserrement des marges en France, contrairement à la Zone Euro, et celui-ci a autant concerné les crédits aux PME que ceux consentis aux grandes entreprises ».*

Cependant, la CCIP, tiers de confiance du Médiateur du Crédit, n'a pas ressenti de tensions particulières entre les entreprises, en particulier les petites, et le secteur bancaire ; il n'y a pas de signe avéré de *credit crunch*<sup>1</sup> comme en 2008 et 2009. En effet, depuis 3 ans, les entreprises se sont ajustées à un environnement plus difficile avec des contraintes financières plus grandes.

*Jean-Claude BOUEROUX (Banque de France) évoque « un léger resserrement des critères d'octroi des crédits aux entreprises face à une demande perçue en baisse ».*

*L'enquête de conjoncture MEDIAMETRIE montre que la prudence est de mise en ce qui concerne les investissements, toutefois la moitié des chefs d'entreprise du Val-de-Marne a maintenu leurs investissements au cours du semestre passé. Seul un quart des dirigeants envisage d'investir au cours du prochain semestre, cette proportion était d'un tiers avant 2008...*

Pour mémoire, en termes de financement des entreprises, la CDC a mis en place en 2008 le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) et intervient dans plus de 270 fonds d'investissement à travers CDC Entreprise. **La CDC joue pleinement son rôle d'accompagnement des entreprises dans leur besoin de fonds propres.**

Par ailleurs, la CDC abonde en fonds propres les plateformes d'initiative locale apportant des fonds aux TPE sous forme de prêts d'honneur (prêts sans intérêt et sans garantie). Enfin, la CDC a également en

mandat la gestion d'une partie du programme d'investissement d'avenir dit « Grand Emprunt », pour lequel 400 millions sont réservés sur des fonds d'amorçage pour les entreprises innovantes.

*« Je pense que l'innovation est l'une des clés de la sortie de la crise et de la réussite pour notre pays et pour notre région en particulier » mentionne Claude SCHNEEGANS (CDC).*

## **Essai de perspectives économiques pour le Val-de-Marne**

**Fortement intégré à la région capitale, le département n'est pas à l'abri des turbulences européennes.**

**Le Val-de-Marne ne va pas échapper au tassement de l'activité économique,** synonyme à terme de défaillances d'entreprises, de destructions d'emplois et de la montée du chômage dans les prochains mois.

*En termes de perspectives d'embauche, l'enquête de conjoncture MEDIAMETRIE souligne des évolutions très modérées et surtout une grande frilosité : « 80% des dirigeants envisage une stabilité de leurs effectifs » souligne Guy DETROUSSELLE.*

*Joël COGAN (DIRECCTE) rappelle que le Val-de-Marne compte près de 15 000 demandeurs d'emploi de plus que fin 2008.*

De plus, sensible à la santé des finances publiques, nationales et locales, **l'activité économique va subir les conséquences de la période d'austérité** qui va affecter les ménages français et par conséquent la consommation.

**La « grande » exportation apparaît comme la seule planche de salut** quand de nombreux pays de la Zone Euro, en cure d'austérité, n'offrent plus de nouveaux débouchés.

*Jean-Claude BOUEROUX (Banque de France) estime que « la demande globale des entreprises s'est plutôt dégradée, pénalisée par le manque de vigueur de la demande interne. L'exportation apparaît bien comme l'élément dynamique pour le raffermissement des portefeuilles des entreprises ».*

<sup>1</sup> Resserrement du crédit

Or, caractérisé par la présence de très nombreuses petites entreprises ne pouvant accéder à la « grande » exportation, le Val-de-Marne doit éviter le « développement hors sol » : des entreprises qui s'installent sur ce territoire mais des salariés qui, eux, n'y habitent pas. Ici intervient l'aspect stratégique de la politique du logement visant à améliorer l'attractivité de l'ensemble de la région. C'est là un des objectifs du projet Grand Paris mêlant transports, logement et développement territorial.

## Projet Grand Paris : enjeux, contenu et moyens

**Au cœur de l'Ile-de-France, le Val-de-Marne va bénéficier d'évolutions structurelles favorables.**

La perspective du Grand Paris est un enjeu majeur pour inscrire durablement la région capitale dans la catégorie des métropoles mondiales, ces villes « hub » de personnes, de capitaux, de touristes, de scientifiques, d'étudiants, de marchandises, etc. D'où l'importance attribuée, entre autres, aux plateformes aéroportuaires. A ce titre, la remise en question récente de la vocation de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly est un non sens.

Pour mémoire, l'article 1 de la loi sur le Grand Paris définit le projet comme **« un projet urbain, économique, social, d'intérêt national, qui promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois, dans la région capitale »**.

Daniel MORLON, Directeur de l'Unité territoriale 94 de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA), rappelle que le projet s'appuie sur **la création du réseau de transports publics de voyageurs**, financé par l'État et s'articule **autour des « Contrats de Développement Territorial »** (définis et réalisés conjointement par l'État, les communes et leurs groupements, et les collectivités territoriales).

Ces contrats participent à **l'objectif de construire annuellement 70 000 logements** « géographiquement et socialement adaptés, en Ile-de-France ».

## Le futur réseau de transport Grand Paris Express

Le territoire du Val-de-Marne est très bien desservi par le futur réseau de transports par 3 lignes desservant au total 17 gares mettant en tension les principaux pôles économiques et d'emploi de la Métropole.

Le début des travaux est fixé en 2013 pour le Val-de-Marne avec une première mise en service en 2018.



*A ce titre, le Préfet DARTOUT souligne « la chance extraordinaire et l'atout considérable que représentera pour ce territoire du sud du département le fait qu'il va y avoir sous la plateforme aéroportuaire l'interconnexion des lignes à grande vitesse..., couplée avec l'extension de la ligne 14, qui ira de Roissy, jusqu'à Orly, point de départ de l'autre ligne qui ira vers le plateau de Saclay. »*

Les chefs d'entreprise, interrogés lors de l'enquête de conjoncture MEDIAMÉTRIE, attendent du projet Grand Paris pour pratiquement 60% d'entre eux **« une amélioration des conditions de transport et de mobilité »**, puis pour 35 à 40% d'entre eux « une amélioration de la qualité de vie de la région » et « une revalorisation urbaine et sociale de la banlieue ».

*Pour Marc SPIELREIN (Président Directeur Général de la SEMMARIS), le Grand Paris est une chance unique de compétitivité du territoire et une réponse au besoin urgent d'investissements.*

**« La compétitivité des entreprises d'un territoire c'est la population salariée accessible pour les entreprises, et c'est, au fond, celle qui peut venir sur son lieu de travail par les transports en commun, dans un délai d'une demi-heure ou trois quarts d'heure »** estime-t-il.

Marc SPIELREIN (SEMMARIS) insiste sur le fait que ces investissements doivent être réalisés le plus rapidement possible, ce qui ne sera pas simple compte tenu de la conjoncture économique et de l'absence de moyens des collectivités publiques.

Claude SCHNEEGANS (CDC) abonde sur les difficultés des collectivités à trouver des recettes d'emprunt afin de boucler leur budget d'investissement : « il y a véritablement, pour ce qui concerne les collectivités, un credit crunch ».

### Le volet développement du territoire : les Contrats de Développement Territorial (CDT)

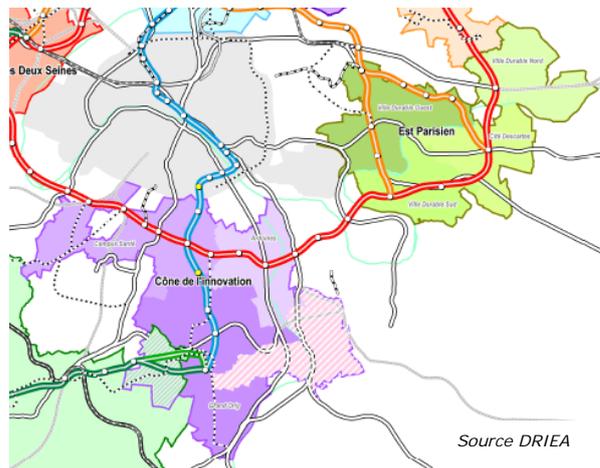
« Le réseau de transports ne peut être structurant que s'il est accompagné d'une politique d'aménagement de l'espace pensée à la bonne échelle, qui permet à ce réseau de transports de vraiment jouer son rôle d'effet de levier » explique Daniel MORLON (DRIEA).

L'objectif du CDT est de caractériser la dynamique créée sur chaque territoire majeur et de la décliner en termes d'aménagement, de développement économique, de développement de l'offre de logements, de formation ; les aspects environnementaux, culturels, sont aussi abordés.

Les CDT doivent être signés pour février 2013, puisqu'un délai est fixé par la loi : dans les 18 mois qui suivent l'approbation du Schéma de transport.

Les CDT s'inscrivent parfois dans un schéma plus large de développement du territoire (SDT) qui permet d'assurer une cohésion d'ensemble entre les différents contrats.

Il y a environ 17 CDT en cours d'élaboration en Ile-de-France, et 5, voire 6, dans le Val-de-Marne au sein de 2 SDT : « **Cône de l'Innovation** », comprenant les 3 CDT « Campus Santé », « Pôle d'Orly » et « les Grandes Ardoines » et « **Est parisien – ville durable** » comprenant 2 CDT « Descartes Sud » et « Descartes Ouest ». Un CDT au niveau de Créteil est évoqué.



Claude SCHNEEGANS (CDC) évoque la signature avec l'Etat d'une convention pour accompagner les études de définition du contenu des Contrats de Développement Territorial (enveloppe de 5 millions d'euros en cofinancement des autres acteurs).

Le Préfet DARTOUT souligne que le projet Grand Paris va conférer à terme au Val-de-Marne un formidable potentiel en transports, offrant les conditions du développement des deux équipements structurants que sont l'aéroport d'Orly et le MIN de Rungis. Sans oublier que le projet vise également l'objectif du rapprochement entre le lieu d'habitat et le lieu d'emploi. Et pour cela, il faut créer du logement : « la résorption de la tension au niveau du logement entre l'offre et la demande est effectivement au cœur de l'ambition du Grand Paris ».

## **Un objectif ambitieux de développement de l'offre de logements : 70.000 logements par an en région Ile-de-France**

La difficulté pour se loger est vraiment un sujet majeur de préoccupation dans le département et dans la région.

C'est un vrai défi à relever. A ce titre, comme l'a évoqué en introduction le Président Delmas, la CCIP a identifié trois priorités majeures assorties de propositions : bâtir une nouvelle gouvernance stratégique et opérationnelle à l'échelle métropolitaine, faire du logement intermédiaire une priorité des politiques urbaines en faveur de l'habitat, et lever les freins en matière foncière et financière (Rapport « Des logements pour les salariés en Île-de-France : un impératif de compétitivité pour la métropole »).

*Concernant la maîtrise foncière, élément essentiel de la production de logement, Claude SCHNEEGANS (CDC) rappelle la récente création du prêt de portage foncier « GAIA » (1 milliard € de financement pour les CDT), un élément facilitateur de la production de logement.*

*Daniel MORLON (DRIEA) rappelle que la construction de 35 000 logements par an est nécessaire pour maintenir la population en place en répondant à l'évolution du parc, aux démolitions, au desserrement des ménages, etc. Les 35 000 logements supplémentaires accueilleront les populations nouvelles et accompagneront le développement économique lié au Grand Paris.*

**Pour le Val-de-Marne, l'objectif est de 9 100 logements par an environ**, lesquels seront répartis par bassin et déclinés au niveau de chaque Contrat de Développement Territorial ou des programmes locaux d'habitat des collectivités.

« Au-delà de l'aspect quantitatif, il y a évidemment tout un aspect qualitatif : rapprocher habitats et emplois, développer une offre adaptée à la population de chaque territoire, faciliter le parcours résidentiel et la mixité sociale ; avec deux problématiques de fond :

- Le foncier : chacun doit se mobiliser pour libérer du foncier ; l'Etat le fait au travers de la mobilisation du foncier public et les collectivités mettent en œuvre des politiques pour le faire ;

- Une difficulté à laquelle sont confrontés les élus et l'Etat est l'acceptabilité par la population de l'intensification urbaine, de la densification. »

*« Aujourd'hui, la Caisse des dépôts est à même d'accompagner ce projet du Grand Paris. Nous sommes très optimistes sur le devenir de ce projet, quels que soient les aléas politiques » conclut Claude SCHNEEGANS (CDC).*

## **Des faits porteurs d'avenir favorable**

Le Préfet DARTOUT rappelle que « le Val-de-Marne bénéficie aussi de son ambition qui est venue peut-être avant les autres départements, et qui est venue de façon un peu plus forte, reposant sur un consensus politique de l'ensemble des tendances représentées » notamment en termes de transports via l'action de l'association Orbival.

Joël COGAN (DIRECCTE) note que les entreprises, en quête d'un regain de compétitivité, ne vont pas être les seules bénéficiaires : « le Grand Paris offre aussi aux demandeurs d'emploi une perspective, que nous devons tous avoir en tête dans cette enceinte notamment sur les différents chantiers qui vont voir le jour, que ce soit sur le logement ou d'autres types d'immobilier ».

Avant même le projet Grand Paris, la politique économique a posé de nombreux jalons structurants rappelle Jean-Luc BIACABE : les pôles de compétitivité, le FSI, les investissements d'avenir, la réforme des universités, l'auto-entrepreneuriat, etc. « Ce sont des acquis qui ne produiront d'effets que dans la durée, dans le long terme ».

L'un des atouts des métropoles mondiales est leur « potentiel d'intelligence » pour l'innovation au service de la croissance économique rappelle le Préfet DARTOUT. Les investissements d'avenir au cœur du Grand Emprunt sont des financements exceptionnels permettant de consolider le potentiel de la région francilienne en proie à la compétition des villes-monde.

Retrouvez en ligne sur les sites de la CCIP :

[L'enquête de conjoncture MEDIAMETRIE 2011 pour le Val-de-Marne réalisée du 5 au 23 septembre 2011](#)

[Le communiqué de presse de la CCIP 94](#)

[Le rapport « Des logements pour les salariés en Ile-de-France : un impératif de compétitivité pour la métropole »](#)

#### A suivre prochainement...

- \* Les établissements du Val-de-Marne en 2012
- \* La création d'entreprise en Val-de-Marne en 2011

#### Dernières publications

- \* [Flash Eco n°27](#)  
« L'emploi salarié privé val-de-marnais face à la crise, retour sur la période 2005-2010 »
- \* [Flash Eco n°26](#)  
« Les transferts d'établissements en Val-de-Marne »
- \* [Flash Eco n°25](#)  
« Attractivité du Val-de-Marne »